



LA SOCIÉTÉ DES  
OBSTÉTRICIEENS ET  
GYNÉCOLOGUES  
— DU CANADA —

# Prix, bourses et subventions

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) décerne de nombreux prix et bourses en reconnaissance des généreuses contributions offertes par ses membres sur le plan professionnel. La SOGC facilite également la formation continue de ses membres en leur offrant de l'aide financière sous forme de bourses et de subventions dans le cadre de programmes scientifiques et pédagogiques divers.

*Publié en mars 2010 par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.*

**La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada**  
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7  
Tél. : 613-730-4192 ou 1-800-561-2416  
Télec. : 613-730-4314  
Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

## Directives générales

### Soumissions

Les nominations et les demandes doivent être soumises au bureau national de la SOGC. Les demandes admissibles doivent satisfaire tous les critères énumérés et être dûment remplies.

### Date limite

Les demandes doivent porter un timbre faisant foi de la date d'envoi ne dépassant pas la date limite indiquée pour chacun des prix, bourse ou subvention. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

### Évaluation

Chaque membre du comité de sélection aura l'occasion de passer les demandes et les nominations en revue et de les approuver ou de les rejeter en fonction de critères de sélection préétablis.

### Programme de prix et de bourses de la SOGC

Les prix et les bourses de la SOGC se limitent à ceux décrits dans le présent document; ils peuvent être annulés, restreints ou modifiés sans préavis.

### Présentation

La présentation relative à la demande doit être faite à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle de la SOGC (ACA), sauf avis contraire.

### Renseignements sur les récipiendaires

Un sommaire de la biographie, une photographie et une brève description du projet ou de la réalisation du récipiendaire pourraient être exigés aux fins de communications. La SOGC se réserve le droit de publier le nom, le poste, la photo et une description du projet et(ou) des réalisations de chacun des récipiendaires.

### Divulgestion

Les candidats qui reçoivent d'autres bourses ou subventions pour le projet visé doivent en faire part dans leur demande.

### Période d'attente

Des récipiendaires passés peuvent poser leur candidature à nouveau pour la même bourse après une période d'attente de trois ans. On invite les candidats n'ayant pas été retenus à mettre leur demande à jour et à postuler à nouveau l'année suivante.

## Définitions

### Prix

Les prix décernés par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada sont fonction des nominations et de la reconnaissance. À part les prix en journalisme et les prix pour les résumés, la plupart ne comprennent pas de récompense monétaire et ne font pas l'objet d'une soumission de projet.

### Bourses

Les bourses décernées par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada sont définies comme étant une récompense monétaire remise à un candidat soumettant un projet afin de l'appuyer dans son cheminement professionnel. L'objectif de ces bourses est d'encourager l'exposition à de nouveaux domaines pour ces candidats admissibles. Nous encourageons les candidats qui satisfont aux critères de ces bourses (médecins, infirmières, sages-femmes et résidents en obstétrique-gynécologie) à en faire la demande.

### Subventions

Les subventions remises par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada sont définies comme étant une récompense monétaire remise à un candidat, comme un résident en obstétrique-gynécologie, qui soumet un projet pour effectuer une formation de cours facultatifs et qui a besoin de financement pour y parvenir.

## Table des matières

<b>Prix</b> .....	3
Prix du président.....	4
Prix pour services distingués.....	5
Prix du membre honoraire.....	6
Prix de reconnaissance.....	7
Prix de réalisations régionales de la SOGC.....	8
Prix de bénévolat du Programme international pour la santé des femmes.....	9
Prix du membre débutant SOGC-CNGOF.....	10
Prix pour les résumés.....	11
Prix d'excellence de la SOGC/FCSF en journalisme portant sur la santé des femmes.....	12
<b>Bourses et subventions</b> .....	13
Subvention de la SOGC aux fins de bénévolat en développement international.....	14
Bourse aux fins de projets de formation structurés.....	15
Bourse pour les infirmières et les sages-femmes.....	16
Subvention pour cours facultatifs destinée aux résidents – Santé des femmes à l'échelle internationale.....	17
Subvention pour cours facultatif destinée aux résidents.....	18

# Prix

# Prix du président

## Description

Le Prix du président représente la plus haute distinction accordée à un membre pour la qualité exceptionnelle de ses contributions, son dévouement à l'égard de la santé des femmes et son soutien continu vis-à-vis la spécialité et à la SOGC. La SOGC aimerait reconnaître la contribution d'un médecin canadien exceptionnel qui fait le mieux état de ses objectifs. Le récipiendaire du prix doit pratiquer la médecine depuis un bon nombre d'années et avoir démontré des qualités de chef de file à l'échelle nationale ou internationale, ou aux deux.

## Prix

Ce prestigieux prix est décerné dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle et est médiatisé à l'échelle nationale. Le nom du lauréat est inscrit sur une plaque au bureau national de la Société. Le lauréat recevra également un prix de 1 000 \$. Le président de la SOGC présente une nomination qui fera l'objet d'une discussion parmi les membres du comité exécutif et du Conseil de la SOGC et qui est approuvée par ceux-ci au cours de sa séance d'hiver.

## Admissibilité

- Obstétriciens et gynécologues membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Membres actuels ou anciens membres d'un comité ou du Conseil;
- Membres ayant contribué de façon significative pendant une période appréciable à des projets et des programmes de la SOGC à l'échelle nationale et internationale;
- Membres qui font activement la promotion de la SOGC et de la santé des femmes;
- Membres reconnus en tant que chefs de file dans les domaines de l'obstétrique ou de la gynécologie, ou dans une sous-spécialité.

## Plan de communication

Le lauréat de ce prix devra soumettre une biographie d'une page, une photo par voie électronique ainsi qu'une copie de son discours de remerciement. En plus d'être distribués à grande échelle partout au Canada dans des revues médicales, comme *The Medical Post* et *L'Actualité médicale*, ces documents seront envoyés à tous les journaux nationaux importants dans le cadre d'un communiqué de presse. La remise de ce prix sera tout particulièrement soulignée dans les journaux régionaux de la province de résidence du récipiendaire.

## Avantages pour le lauréat du prix

Le lauréat du prix recevra l'inscription gratuite à toute réunion régionale de la SOGC pour une période d'un an, soit de juin à mai. Le lauréat aura également l'occasion de faire une présentation à trois des réunions régionales (sauf à la FMCI) au cours de l'année de sa nomination. Il présentera un sujet de son choix sur un enjeu relatif à la santé des femmes. Cette conférence sera intitulée la « conférence du lauréat du Prix du président ». Les frais de transport et d'hébergement aux fins de présentation aux trois réunions régionales de son choix lui seront remboursés. Par ailleurs, les frais pour deux nuits d'hébergement et pour le transport en classe économique, ainsi que les frais d'inscription encourus par sa participation à l'ACA, au cours de laquelle le lauréat se verra remettre le prix, seront déboursés par la SOGC.

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Le président de la SOGC peut soumettre une nomination au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

## Nomination et sélection

La nomination est proposée par le président en poste et est approuvée dans le cadre des réunions annuelles de l'exécutif et du Conseil en mars.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix pour services distingués

## Description

Le Prix pour services distingués est décerné aux membres qui ont servi la Société avec distinction au fil des ans, que ce soit au sein du Conseil, du comité exécutif ou de divers comités. Ce prix est réservé à ceux qui ont travaillé sur une période de 10 à 15 ans de façon remarquable dans leur pratique et en collaboration avec la Société. La SOGC aimerait reconnaître la contribution remarquable de ses membres obstétriciens-gynécologues ou médecins à notre spécialité et à la santé des femmes.

Le Conseil décerne le Prix pour services distingués en reconnaissance de la contribution et de l'engagement exceptionnels d'un membre de la SOGC à l'égard de la santé des femmes, de la promotion de la spécialité et du temps consacré à la SOGC.

## Prix

Ce prix non monétaire est présenté aux lauréats à la cérémonie de remise des prix dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle.

## Admissibilité

- Membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Membres d'un comité ou du Conseil; obstétriciens-gynécologues qui ont aidé la SOGC et sa communauté;
- Membres ayant contribué de façon significative pendant une période appréciable (de 10 à 15 ans) à des projets et des programmes de la SOGC à l'échelle nationale et internationale;
- Membres qui font activement la promotion de la SOGC et de la santé des femmes;
- Membres reconnus en tant que chefs de file dans les domaines de l'obstétrique ou de la gynécologie, ou dans une sous-spécialité.

## Plan de communication

Une photo avec le nom du lauréat sera publiée dans le Communiqué SOGC et envoyée à des revues professionnelles comme *The Medical Post* et *L'Actualité médicale*.

## Avantages pour le lauréat du prix

Le lauréat du prix recevra l'inscription gratuite à toute réunion régionale de la SOGC pour une période de deux ans.

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Tout membre du Conseil en poste peut soumettre une nomination à la SOGC avant le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

## Nomination et sélection

Le comité exécutif fera une recommandation quant à l'approbation finale par le Conseil à la réunion de mars.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télééc. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix du membre honoraire

## Description

Prix de mérite décerné à un membre dont l'excellence des réalisations reflète les objectifs de la SOGC.

## Prix

Une plaque est remise au cours du souper du Conseil de juin. Les membres honoraires sont exemptés des frais d'adhésion et ont droit à tous les privilèges et avantages offerts par la SOGC.

## Admissibilité

- Professionnels ayant contribué de façon significative à la cause de la santé des femmes tant à l'échelle nationale qu'internationale;
- Professionnels qui appuient les objectifs de la SOGC;
- Professionnels qui ne sont pas présentement membres de la SOGC.

## Plan de communication

Le lauréat de ce prix devra soumettre une biographie d'une page et une photo par voie électronique. Le nom du lauréat du prix sera dévoilé dans un communiqué de presse ainsi que dans le Communiqué SOGC.

## Avantages pour le lauréat du prix

Le lauréat du prix obtiendra l'inscription gratuite à l'assemblée clinique annuelle où il se verra remettre le prix et l'hébergement gratuit, ainsi que l'inscription gratuite à vie à tout événement de FMC de la SOGC.

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Le 1<sup>er</sup> mars

## Nomination et sélection

Les membres honoraires sont mis en nomination par le comité exécutif et le Conseil de la SOGC, et ces nominations sont approuvées dans le cadre des assemblées annuelles d'hiver.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix de reconnaissance

## Description

Ces prix sont décernés aux membres qui participent aux différents comités de la SOGC, y compris au Conseil. Ils soulignent l'importance de la participation des membres dans la réussite de la SOGC.

## Prix

Des prix non monétaires sont décernés aux lauréats.

## Admissibilité

- Membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Membres participant à au moins une des catégories ci-dessous.

## Catégories

- Conseil : Un prix de reconnaissance est remis chaque année aux membres sortants du Conseil au cours du souper du Conseil en juin. Les lauréats seront dévoilés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle (ACA).
- Présidents et coprésidents de comité : Un prix de reconnaissance est remis aux présidents et aux coprésidents dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'ACA.
- Membres de comité : Les membres de comité sortants reçoivent un certificat de reconnaissance pour leur participation aux comités de la SOGC.
- Président sortant de la SOGC : Un prix de reconnaissance est remis au président sortant au cours du souper du Conseil de juin. Une épinglette et un maillet en cristal lui seront remis dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'ACA.

## Nomination et sélection

Les membres sont automatiquement reconnus pour leur participation aux activités de la SOGC, compte tenu du rôle qu'ils ont joué au sein des comités.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix de réalisations régionales de la SOGC

## Description

Le prix de réalisations régionales de la SOGC reconnaît l'excellence des membres qui agissent à titre de bénévoles à l'échelle locale, régionale ou provinciale dans le domaine de la santé des femmes.

## Prix

Une plaque ainsi qu'un chèque de 500 \$ sont remis à un lauréat de chacune des régions (Centre, Atlantique, Ouest, Ontario et Québec) dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'ACA.

## Admissibilité

- Toutes les catégories de membres de la SOGC;
- Membres qui ont contribué de façon significative à faire connaître les enjeux liés à la santé des femmes dans leur communauté ou leur province par l'entremise de l'éducation, de la pratique ou de l'action communautaire;
- Membres actifs au sein de la communauté;
- Les contributions des membres reflètent les objectifs de la SOGC;
- Les membres font la promotion de la SOGC.

## Plan de communication

Les noms des lauréats de ce prix seront dévoilés dans un communiqué de presse et dans le Communiqué SOGC. La remise de ces prix sera tout particulièrement soulignée dans les journaux régionaux de la province de résidence des récipiendaires.

## Avantages pour le lauréat du prix

Les lauréats de ce prix obtiendront l'inscription gratuite à l'assemblée clinique annuelle où ils seront reconnus.

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Chaque comité régional peut effectuer une nomination au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

## Nomination et sélection

Les lauréats sont choisis par leurs comités régionaux respectifs et leur nomination est approuvée dans le cadre des réunions d'hiver du comité exécutif et du Conseil.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télééc. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix de bénévolat du Programme international pour la santé des femmes

## Description

Ce prix reconnaît l'engagement exceptionnel et l'excellence d'un bénévole de la SOGC en ce qui a trait au partage de ses connaissances, de son savoir-faire et de son expérience dans le cadre des nombreuses initiatives du Programme international pour la santé des femmes dans des milieux aux ressources restreintes.

## Prix

Une plaque est remise chaque année au cours du Colloque sur la santé des femmes à l'échelle internationale, qui se déroule dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle de la SOGC.

## Admissibilité

- Membres en bonne et due forme de la SOGC (toutes les catégories);
- Membres ayant contribué de façon significative à la santé des femmes à l'échelle internationale;
- Membres ayant pris part aux différents projets/comités du Programme international pour la santé des femmes de la SOGC.

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

## Nomination et sélection

Les nominations sont étudiées et la sélection est effectuée par le comité international sur la santé des femmes, avant d'être approuvées par le comité exécutif de la SOGC.

## Pour de plus amples renseignements

Division de la santé des femmes à l'échelle internationale - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix du membre débutant SOGC-CNGOF

## Description

Ce prix est remis à un membre débutant (résident) de la SOGC pour sa participation au programme des résumés de l'assemblée clinique annuelle (ACA). Le gagnant se voit offrir la chance de participer à un programme d'échange entre la SOGC et le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) en prenant part à l'assemblée clinique annuelle du Collège. Ce prix permet également à un résident français de participer à l'ACA de la SOGC.

## Prix

Le Prix du membre débutant SOGC/CNGOF consiste en un voyage subventionné pour participer à l'assemblée clinique annuelle du Collège national des gynécologues et obstétriciens français en France. La SOGC assume les frais de vol en classe économie et offre une allocation de 380 \$ (un montant de 200 \$ pour les déplacements en taxi et une indemnité quotidienne de 30 \$ par jour pendant 6 jours). Le CNGOF assume les frais d'hébergement et les frais d'inscription.

Deux autres candidats seront choisis au cas où le lauréat ne serait pas en mesure de participer à l'assemblée clinique annuelle du CNGOF.

## Admissibilité

- Membres débutants en bonne et due forme de la SOGC;
- Les candidats doivent prendre part au programme des résumés ou aux présentations sur papier ou par affiches dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle.

## Date limite pour le dépôt de la demande

Tel qu'indiqué dans la liste des dates pour le dépôt des résumés.

## Sélection

Le gagnant sera choisi pendant la période de délibération du programme des résumés et sera annoncé au cours de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle. Pour choisir le lauréat de ce prix, le comité des membres débutants de la SOGC examine sur place les résumés en tête de la catégorie de membres débutants pendant l'ACA.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada  
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7  
Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416  
Télec. : 613-730-4314  
Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix pour les résumés

## Description

Le Prix pour les résumés est décerné aux meilleures présentations orales et par affiches effectuées dans le cadre de l'assemblée clinique annuelle (ACA).

## Prix

Les lauréats reçoivent un certificat et un prix en argent. La valeur du prix en argent varie entre 750 \$ et 1 500 \$ selon la catégorie.

Les résumés peuvent être des présentations par affiches et sur papier dans les principales catégories suivantes :

- Obstétrique
- Gynécologie
- Obstétrique – membre débutant
- Gynécologie- membre débutant
- Obs.-gyn. – étudiant en médecine
- CANPAGO – membre débutant
- Urogynécologie

## Admissibilité

- Membres en bonne et due forme :
  - de la SOGC ;
  - de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec (AOGQ);
  - de la Société des gynécologues oncologues du Canada (GOC);
  - de la Société canadienne des colposcopistes (SCC);
  - de la Société canadienne de médecine pelvienne (SCUCRP); ou
  - de la Société d'endoscopie gynécologique du Canada (SEGC);
- Membres inscrits à l'assemblée clinique annuelle;
- Membres qui se conforment aux directives de dépôt.

## Date limite pour le dépôt de la demande

Tel qu'indiqué dans la liste des dates de dépôt pour les présentations sur papier et par affiches. Seules les demandes en ligne sont acceptées. Veuillez postuler en ligne sur notre site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org).

## Sélection

L'évaluation et la sélection sont effectuées sur place par le comité de planification scientifique de l'ACA.

## Pour de plus amples renseignements

Coordonnatrice des résumés - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada  
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7  
Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416  
Télec. : 613-730-4314  
Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Prix d'excellence de la SOGC/FCSF en journalisme portant sur la santé des femmes

## Description

Ce prix, présenté par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) et la Fondation canadienne de la santé des femmes (FCSF), souligne l'excellence des reportages portant sur les questions liées à la santé sexuelle et génésique des femmes parus dans les journaux grand public et les revues ou diffusés à l'échelle du Canada. Il vise à souligner les services rendus par la publication de tels articles en permettant aux femmes de faire des choix éclairés relativement à leur santé et à leur style de vie grâce à des communications équilibrées, précises, ponctuelles, responsables et lucides.

## Prix

Un prix en argent de 1 000 \$ et une plaque seront présentés aux gagnants de chacune des deux catégories médiatiques (reportages imprimés et diffusés) dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle en juin.

## Admissibilité

- L'article doit porter sur le thème ou un enjeu de la santé des femmes;
- L'article doit être paru dans une revue ou un journal grand public canadien ou qui a été diffusé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année précédente. Les articles parus dans des revues spécialisées ne sont pas admissibles;
- Les reportages diffusés à la télévision ou à la radio doivent être de style documentaire et avoir une durée d'au moins 5 minutes); et
- Les reportages imprimés dans des journaux ou des revues d'intérêt général, ou les nouvelles en ligne doivent être des articles de fond et compter au moins 1 500 mots.

## Plan de communication

Le lauréat doit soumettre une biographie d'une page et une photographie. Une photo et une mention de la remise du prix seront incluses dans le Communiqué SOGC (bulletin de la Société).

## Date limite pour le dépôt de la nomination

Les soumissions doivent être envoyées avant le 15 février de chaque année. Seules les demandes en ligne sont acceptées. Veuillez postuler en ligne sur notre site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org).

## Sélection

Le lauréat sera choisi par le comité des affaires publiques de la SOGC.

## Pour de plus amples renseignements

Division des communications et des relations publiques - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télééc. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# **Bourses et subventions**

# Subvention de la SOGC aux fins de bénévolat en développement international

## Description

L'objectif de cette subvention est d'aider les obstétriciens-gynécologues membres de la SOGC qui souhaitent travailler bénévolement dans le domaine de l'obstétrique-gynécologie clinique dans des pays en développement. L'activité de bénévolat prend la forme d'une expérience de travail pratique et active, liée à des objectifs médicaux ou de santé communautaire bien définis dans un pays en développement. Un soutien additionnel, sous forme d'honoraires minimales et d'une allocation quotidienne est permis dans le cadre de cette subvention.

## Subvention

Le récipiendaire se voit accorder un montant de 3 750 \$ pour une période de six mois; ce montant peut aller jusqu'à 15 000 \$ pour un mandat continu de deux ans (le montant est calculé en fonction de la durée du stage). La subvention est offerte pour permettre au candidat de payer les frais de transport et d'hébergement pendant son séjour à l'extérieur du Canada. Les récipiendaires de la subvention seront dévoilés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle.

## Période et endroit du travail à titre bénévole

Le travail de bénévolat doit être effectué dans un milieu clinique d'un pays en développement, à partir de l'année suivant la date où la subvention a été octroyée.

## Admissibilité

- Obstétriciens-gynécologues membres en bonne et due forme de la SOGC autorisés à pratiquer au Canada;
- Activité de bénévolat au sein d'un hôpital, d'une institution ou d'un organisme non gouvernemental d'un pays en développement;
- L'activité de bénévolat doit s'effectuer de façon continue ou en blocs de six mois, jusqu'à un maximum de 24 mois consécutifs;
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins de l'activité de bénévolat.

Nota : La bourse n'est pas conçue pour les activités d'apprentissage de perfectionnement professionnel permanent; elle n'est pas conçue non plus pour servir de complément à un programme d'échange dans le cadre duquel le médecin reçoit une rémunération au Canada. Les étudiants et les résidents ne sont pas admissibles.

## Date limite pour le dépôt de la demande

Le 1<sup>er</sup> février de chaque année. Formulaire de demande ci-joint à remplir.

## Sélection

Les candidatures sont étudiées par le comité international sur la santé des femmes. Le récipiendaire est choisi selon le mérite global de l'activité de bénévolat et les avantages pour le médecin et la communauté hôte. Critères d'évaluation : La situation et les besoins en matière de santé de l'établissement ou de la région hôte où le médecin sera accueilli, les avantages pour le candidat et la collectivité hôte, des objectifs clairement établis et mesurables et la qualité des activités proposées. Les soumissions sont alors proposées aux fins d'approbation au comité exécutif de la SOGC.

## Allocation de la subvention

La subvention sera versée en deux paiements, le premier au moment où le projet est approuvé et le deuxième au moment de la remise du rapport final, qui est un compte rendu détaillé du travail de bénévolat.

## Pour de plus amples renseignements

Division de la santé des femmes à l'échelle internationale  
Société des obstétriciens et gynécologues du Canada  
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7  
Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416  
Télec. : 613-730-4314 Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Bourse aux fins de projets de formation structurés

## Description

Cette bourse est conçue pour aborder le grand besoin des cliniciens en matière d'élaboration d'un projet de formation structuré qui satisfait aux exigences d'agrément conformément à la section 4 du programme de MDC du Collège royal. La description du Collège royal d'un projet de ce genre est la suivante :

**« Les projets de formation structurés désignent les activités de formation planifiées et élaborées individuellement ou en collaboration avec d'autres membres d'un groupe ou d'une communauté pour répondre à une question ou à un besoin pertinent par rapport à la pratique professionnelle. Il incombe au participant de cerner et de consigner le résultat ou l'incidence sur la pratique de chaque projet. »**

Cette bourse particulière vise les stages et est décrite ainsi :

Les stages sont des activités éducatives structurées, planifiées par une personne en collaboration avec un mentor ou un superviseur pour répondre à des besoins professionnels définis. Le stagiaire définit les objectifs de formation à atteindre, décrit les activités de formation en vue de satisfaire à ces objectifs et met en évidence les résultats atteints pour la pratique. Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG) dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

## Bourse

Cette bourse varie entre 3 000 \$ et 5 000 \$. Une partie de la bourse peut être remise au mentor. Jusqu'à cinq bourses par année peuvent être octroyées.

## Période et endroit du stage de formation

Le stage doit être effectué sur une période de six mois et devrait permettre d'allouer du temps pour s'établir, vivre l'expérience et faire un rapport sur les résultats afin de pouvoir réclamer les crédits.

## Admissibilité

Afin d'organiser un projet de formation structuré, le clinicien doit identifier les difficultés cliniques (ce peut être un manque de connaissances ou le besoin de parfaire une compétence technique) et le processus pour aborder cette difficulté. Le processus comprendra l'identification d'un mentor et la préparation d'un programme qui met en jeu une interaction entre le stagiaire et le mentor. Il nécessite un engagement en matière de temps, et possiblement un déplacement, pour les participants afin de réaliser le programme. Les médecins en milieu communautaire, ainsi que ceux en milieu universitaire sont admissibles. Les candidats doivent être des obstétriciens-gynécologues membres en bonne et due forme de la SOGC. Les candidats doivent indiquer dans leur demande s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins du stage de formation prévu.

## Plan de communication

La promotion de cette bourse sera faite en collaboration avec l'APOG auprès des médecins en milieu communautaire et de ceux en milieu universitaire. Le récipiendaire de la bourse doit soumettre une biographie d'une page et une photographie par voie électronique. Une photo et la mention de la remise de la bourse seront publiées dans le Communiqué SOGC (bulletin de la Société).

## Date limite pour le dépôt de la demande

Les soumissions peuvent être envoyées à la SOGC en tout temps. Formulaire de demande ci-joint à remplir.

## Sélection

Le comité exécutif de la SOGC agit à titre de comité de sélection. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le médecin et sa communauté.

## Pour de plus amples renseignements

Division des affaires générales - Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Bourse pour les infirmières et les sages-femmes

## Description

L'objectif de ce stage clinique est d'appuyer financièrement les infirmières et les sages-femmes qui aimeraient recevoir une formation répondant davantage à leurs besoins d'apprentissage et à ceux de leur communauté. Cette occasion de perfectionnement professionnel clinique peut comprendre, entre autres, l'acquisition de connaissances ou de compétences techniques dans les secteurs de l'obstétrique et de la gynécologie et(ou) de la santé sexuelle et génésique. Le perfectionnement professionnel permet aux candidats de profiter d'une expérience active, pratique et individualisée, liée à des objectifs d'apprentissage clairement définis. Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

## Bourse

Les lauréats reçoivent 3 000 \$ pour son stage clinique. De plus, un montant de 1 000 \$ sera attribué à l'établissement hôte afin de couvrir les dépenses encourues. Les lauréats de la bourse seront dévoilés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle en juin. La bourse sera versée en deux paiements, soit le premier au moment de l'annonce de la remise de la bourse et le deuxième au moment de la soumission du rapport final, qui est un compte rendu détaillé du stage.

## Période et endroit du stage

Le stage doit être effectué au Canada. Le comité des prix et bourses peut envisager un autre endroit si la formation ne se donne pas au Canada. Le stage doit avoir lieu pendant les 18 mois suivant la remise de la bourse.

## Admissibilité

- Les candidats doivent être infirmières ou sages-femmes membres en bonne et due forme de la SOGC;
- Les candidats doivent indiquer s'ils reçoivent d'autres subventions ou d'autres bourses aux fins du stage de formation;
- L'activité d'apprentissage ou de mise à jour clinique consiste en une période de moins de huit semaines.

## Plan de communication

Le récipiendaire de la bourse doit soumettre une biographie d'une page et une photographie par voie électronique. Une photo et la mention du récipiendaire figureront dans le Communiqué SOGC (bulletin de la Société).

## Date limite pour le dépôt de la demande

La SOGC doit recevoir les soumissions au plus tard le 15 février et le 15 novembre de chaque année. Formulaire de demande ci-joint à remplir.

## Sélection

Le comité de sélection est composé de membres des comités consultatifs des infirmières et des sages-femmes. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation et les avantages pour le lauréat et sa communauté.

## Pour de plus amples renseignements ou pour envoyer votre demande :

Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique  
Administrée par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada  
780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7  
Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416  
Télec. : 613-730-4314  
Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Subvention pour cours facultatifs destinée aux résidents – Santé des femmes à l'échelle internationale

## Description

L'objectif de cette subvention est d'aider les résidents qui souhaitent suivre une formation facultative dans le domaine de la santé des femmes à l'échelle internationale. Les objectifs généraux de cette formation sont de permettre aux résidents intéressés d'acquérir une meilleure compréhension des questions liées à la santé des femmes et de la pratique de l'obstétrique et de la gynécologie dans les pays en développement, ainsi qu'une meilleure appréciation du travail effectué par les professionnels de la santé de ces pays. Cette formation facultative devrait procurer au récipiendaire une expérience pratique, active et individualisée dans un pays en développement, liée à des objectifs d'apprentissage clairement définis. Le financement est fourni par la Fondation pour la promotion de la santé sexuelle et génésique (FPSSG), dont le mandat est de promouvoir et d'appuyer les initiatives pédagogiques dans le domaine de la santé sexuelle et génésique.

## Subvention

Le récipiendaire de la subvention reçoit 4 000 \$ pour son stage clinique. De plus, un montant de 1 000 \$ sera attribué à l'établissement hôte afin de couvrir les dépenses encourues. Les récipiendaires de la subvention seront dévoilés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle (juin).

## Période et endroit du stage

Le stage doit être effectué en milieu clinique d'un pays en développement.

## Admissibilité

- Les candidats doivent être membres débutants en bonne et due forme de la SOGC;
- Les candidats doivent être inscrits à un programme de résidence au Canada; et
- L'activité d'apprentissage prend la forme d'une courte période (minimum de 4 semaines) de mise à jour clinique.

## Date limite pour le dépôt de la demande

Le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Tous les stages réalisés entre le 1<sup>er</sup> juillet (de l'année précédente) et le 30 juin de l'année courante sont admissibles. Formulaire de demande ci-joint à remplir.

## Sélection

Le comité de sélection est composé de représentants de la SOGC et du comité des membres débutants. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation.

## Allocation de la subvention

La subvention sera versée en deux paiements, soit le premier au moment de l'annonce de la remise de la subvention et le deuxième au moment de la soumission du rapport final, qui est un compte rendu détaillé du stage.

## Pour de plus amples renseignements ou pour envoyer votre demande :

Coordonnatrice du comité des membres débutants – Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télééc. : 613-730-4314

Site Web : [www.sogc.org](http://www.sogc.org)

# Subvention pour cours facultatif destinée aux résidents

## Description

L'objectif des subventions pour cours facultatifs destinées aux résidents est d'aider les résidents qui souhaitent suivre une formation facultative en obstétrique et en gynécologie pendant leur résidence.

## Subvention

Un éventail de subventions, variant entre 2 500 \$ et 3 000 \$, est offert aux meilleures demandes de stage clinique en vue de permettre aux candidats d'assumer les coûts liés à la participation à un programme facultatif. Un rapport final (avec sommaire des dépenses) doit être soumis dans les trois mois suivant la fin du programme avant que le solde de la bourse puisse être versé. Les récipiendaires de la subvention seront dévoilés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'assemblée clinique annuelle en juin.

## Période et endroit du stage de formation

Le stage doit être effectué dans un milieu clinique au Canada et doit être terminé dans les douze mois suivant l'attribution de la subvention.

## Admissibilité

- Les candidats doivent être membres débutants en bonne et due forme de la SOGC;
- Les candidats doivent être inscrits à un programme de résidence au Canada;
- La formation facultative doit être offerte au Canada, à moins que le programme choisi n'y soit pas offert; et
- L'activité d'apprentissage prend la forme d'une courte période (minimum de 4 semaines) de mise à jour clinique.

## Date limite pour le dépôt de la demande

Le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Tous les stages réalisés entre le 1<sup>er</sup> juillet (de l'année précédente) et le 30 juin de l'année courante sont admissibles. Formulaire de demande ci-joint à remplir.

## Sélection

Le comité de sélection est composé de représentants de la SOGC et du comité des membres débutants. Les candidatures sont évaluées selon le mérite global du stage de formation.

## Allocation de la subvention

La subvention sera versée en deux paiements, soit le premier au moment de l'annonce de la remise de la subvention et le deuxième au moment de la soumission du rapport final, qui est un compte rendu détaillé du stage.

## Pour de plus amples renseignements ou pour envoyer votre demande :

Coordonnatrice du comité des membres débutants – Société des obstétriciens et gynécologues du Canada

780, promenade Echo, Ottawa, ON K1S 5R7

Tél. : 613-730-4192 ou sans frais au 1-800-561-2416

Télec. : 613-730-4314

Site Web: [www.sogc.org](http://www.sogc.org)